

PROVISoire

E/2003/SR.43 *

16 septembre 2003

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 43^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 21 juillet 2003, à 15 heures

Présidente: M^{me} RASI (Finlande) (Vice-Présidente)

SOMMAIRE

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT (*suite*)

- a) DÉVELOPPEMENT DURABLE
- b) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (*suite*)
- c) STATISTIQUE
- d) ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
- g) ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT
- i) FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS
- j) ASSISTANCE AUX ÉTATS TIERS TOUCHÉS PAR L'APPLICATION DE SANCTIONS
- k) CARTOGRAPHIE
- l) TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (*suite*)

- h) GROUPE CONSULTATIF SPÉCIAL POUR LES PAYS AFRICAINS QUI SORTENT D'UN CONFLIT (*suite*)

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.03-64446 (F)

En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), Mme Rasi (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT (*suite*)
(A/57/821-E/2003/86; E/2003/90, Add.1 et /Misc.1)

b) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (*suite*)

M. BENMELLOUK (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les progrès techniques rapides offrent un immense potentiel de développement qui, malheureusement, n'est pas pleinement exploité, ce qui risque de marginaliser encore un peu plus les économies et les populations de la majorité des pays en développement. Il est donc devenu urgent d'inscrire le transfert de technologie à l'ordre du jour des activités du système des Nations Unies. À ce sujet, le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment à la Commission de la science et de la technique au service du développement de formuler des propositions pour faire en sorte que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) soit assorti d'un code de conduite applicable à tous les pays et facilitant la diffusion et le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement à des conditions préférentielles. Les nouvelles technologies qui jouent un rôle clef dans l'amélioration de la productivité et de la capacité concurrentielles des pays se trouvent toutefois concentrées dans un petit nombre de pays et de sociétés transnationales. Il appartient donc aux gouvernements, au secteur privé ainsi qu'aux organisations régionales et internationales de prendre ensemble des mesures énergiques pour combler le fossé technologique entre les pays développés et les pays en développement. À cet égard, la Commission a un rôle crucial à jouer, notamment dans des secteurs aussi importants que l'agriculture, la santé, l'éducation et l'industrie. Pour mener à bien cet objectif, elle a besoin du soutien de tous les États Membres.

M. BRUNI (Italie), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit qu'un consensus semble se dégager sur les principes fondamentaux de la société de l'information, à savoir la liberté de rechercher et de recevoir des informations et des connaissances à un coût abordable, la mise en valeur des ressources humaines grâce à l'éducation et à la formation et la promotion de la diversité linguistique et culturelle. Les possibilités que les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent pour la création des richesses économiques et le

développement social étant à présent reconnues par tous, il appartient à l'ensemble des parties intéressées, y compris la société civile et le secteur privé, de prendre des mesures concrètes pour que puisse se réaliser ce potentiel.

La PRÉSIDENTE invite le représentant du Japon à présenter le projet de résolution E/2003/L.30 relatif au Sommet mondial sur la société de l'information.

M. WADA (Japon), présentant le projet de résolution au nom de la Tunisie, de la Suisse et du Japon, dit que ce texte vise à informer toutes les parties intéressées du déroulement des préparatifs du Sommet, à encourager la communauté internationale à participer activement et à contribuer financièrement à ce processus et à exhorter les États Membres à prendre part au niveau le plus élevé au Sommet prévu en deux phases, en décembre 2003 à Genève et en novembre 2005 à Tunis. M. Wada signale que le texte du projet de résolution doit encore être remanié et que se sont également portés coauteurs l'Afrique du Sud, l'Andorre, le Canada, le Chili, la Chine, l'Italie (au nom de l'Union européenne), le Maroc et le Pakistan.

- a) DÉVELOPPEMENT DURABLE (E/2003/29; E/2003/33; E/2003/97; E/2003/98; E/2003/L.29)
- d) ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (A/58/8; E/2003/76; E/2003/L.12)
- i) FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS (E/2003/42)
- l) TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (E/2003/46)

M. KHAN (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), présentant le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2003 (E/2003/90 et Add.1), dit que les commissions ont abordé un grand nombre de questions de fond et ont réalisé de précieuses analyses sur les politiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La première partie du rapport porte sur les contributions des commissions aux thèmes abordés durant les différents débats organisés par le Conseil. La deuxième est un examen approfondi des questions de politique générale découlant des travaux des commissions et portées à l'attention du Conseil, notamment le rôle des TIC au service du développement. Dans la troisième partie, sont abordées les questions de coordination, notamment la nécessité pour les commissions d'éviter les doubles

emplois et de se concentrer dans les domaines où elles disposent d'un avantage comparatif.

M. Khan estime que le rapport et ses annexes peuvent aider le Conseil à encadrer les travaux de ses commissions; il lui demande enfin de faire des suggestions au sujet de l'élaboration du rapport, afin que celui-ci réponde au mieux à ses attentes.

M. HIRONO (Comité des politiques du développement), présentant le rapport du Comité (E/2003/33), met en évidence les trois grandes questions qui y sont analysées, à savoir la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable, les biens collectifs mondiaux et mécanismes de financement novateurs pour la réalisation d'un développement durable et, enfin, l'examen de la liste des pays les moins avancés (PMA). En ce qui concerne le premier point, les conclusions du Comité ont été exposées lors du débat de haut niveau du Conseil. S'agissant du deuxième point, le Comité est d'avis qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion publique à l'importance des biens collectifs mondiaux et de mieux faire connaître cette notion afin de créer les conditions voulues qui permettront aux gouvernements et à d'autres acteurs, y compris le secteur privé, de mobiliser des ressources en vue de la fourniture de tels biens. En outre, le mode de financement actuel de ces biens, fondé sur le détournement de l'APD, ne constitue pas un instrument efficace pour leur fourniture et il faut de ce fait concevoir des arrangements institutionnels et financiers d'un type nouveau.

En ce qui concerne le troisième point, le Comité conclut que le Timor oriental remplit les conditions requises pour être inscrit sur la liste des PMA, que le Cap-Vert et les Maldives réunissent les conditions requises pour en être retirés et que le Samoa présente les conditions requises pour que la question de son retrait de la liste soit examinée en 2006. À cet égard, le Comité a examiné les profils de vulnérabilité établis par la CNUCED pour le Cap-Vert et les Maldives ainsi que des communications des gouvernements de ces deux pays exprimant des réserves sur les données utilisées par le Comité. Celui-ci rappelle que les caractéristiques ou problèmes des petits États insulaires ne relèvent pas de sa compétence, son rôle se limitant à examiner la liste des PMA. Cela étant, le Comité souligne avec force la nécessité de ménager une transition sans heurt pour les pays qui sont retirés de la liste et demande à la communauté internationale, notamment aux donateurs bilatéraux et aux partenaires commerciaux, d'être attentifs à cette question. La réunion internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue en 2004, devra permettre à ce groupe de pays, en particulier à ceux

d'entre eux qui devraient normalement être rayés de la liste, de relever un ensemble spécifique de défis sur la voie du développement.

M^{me} GEBRE-EGZIAHBER [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], présentant le rapport du Conseil d'administration du Programme sur les travaux de sa dix-neuvième session (A/58/8) et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2003/76), dit que les décisions adoptées à ladite session traduisent l'engagement des États à renforcer ONU-Habitat et à mettre en œuvre le Programme pour l'habitat, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans l'une de ses résolutions, le Conseil d'administration a demandé à ONU-Habitat de mettre en place un programme spécial de développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés, afin d'y améliorer la situation du logement et des services urbains de base. En ce qui concerne le Programme pour l'habitat, M^{me} Gebre-Egziabher souligne que sa mise en œuvre exige un surcroît de coopération et de collaboration entre les gouvernements, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies. C'est pourquoi ONU-Habitat s'efforce de participer davantage aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme en témoigne notamment la récente signature d'un mémorandum d'accord lui permettant d'affecter des responsables de programme dans un certain nombre de bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cet arrangement contribuera à une meilleure prise en compte des questions relatives au logement, aux établissements humains et à la pauvreté urbaine dans les bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

M. BENMELLOUK (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la communauté internationale a pris un ensemble d'engagements relatifs au développement durable. Il s'agit à présent de traduire ces engagements dans la réalité afin de vaincre la pauvreté et la faim dans le monde et, partant, bâtir un monde prospère pour les générations futures. S'il est vrai que ces engagements doivent être mis en œuvre d'abord au niveau national, le multilatéralisme et l'aide de la communauté internationale restent essentiels. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner que les partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, certes importants, ne sauraient se substituer

aux engagements intergouvernementaux énoncés dans Action 21 et dans le Plan d'application de Johannesburg. En outre, la participation des organismes des Nations Unies à des partenariats devrait être conforme aux mandats intergouvernementaux adoptés et ne pas entraîner le détournement de ressources initialement allouées à des objectifs définis comme prioritaires par la communauté internationale. Enfin, l'élimination de la pauvreté doit rester le premier objectif du développement durable, en particulier pour les pays en développement. Quant à l'évaluation du processus de mise en œuvre, elle doit être transparente et mettre en évidence les résultats obtenus par les différents partenaires.

Abordant la question relative au Forum des Nations Unies sur les forêts, M. Benmellouk dit que cette instance est chargée d'une mission très importante, à savoir la promotion de la gestion, de la conservation et de la mise en valeur durable de tous les types de forêts. Conscients de l'importance de ce mandat et de la complexité des questions relatives aux forêts, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent réaffirmer leur attachement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, aux Principes relatifs aux forêts, au chapitre XI d'Action 21 et aux conclusions du Sommet mondial pour le développement durable. C'est dans cet esprit que doit être envisagée la mise en œuvre des mesures relatives aux forêts proposées dans le cadre de plusieurs instances intergouvernementales, l'objectif étant de favoriser une gestion écologiquement rationnelle des ressources forestières. À cet égard, les pays en développement, en dépit de tous leurs efforts, continuent d'éprouver bien des difficultés à mettre en œuvre leurs plans nationaux relatifs à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur durable des forêts. Pour surmonter ces difficultés, ils ont besoin de resserrer la collaboration intergouvernementale avec les pays développés, en dépit de la tendance à promouvoir la gestion des forêts par l'intermédiaire du secteur privé.

Concernant le point 13 d) de l'ordre du jour, M. Benmellouk dit que malgré les engagements pris dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, les établissements humains sont loin d'être durables dans un monde en urbanisation. Sous l'effet d'un exode rural massif et d'une augmentation de la pauvreté, les bidonvilles et autres établissements humains informels se multiplient jusqu'à abriter un tiers de la population urbaine dans les pays en développement, voire 56 % en Afrique. La situation risque de devenir explosive si des mesures draconiennes ne sont pas prises. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les recommandations du Sommet

de Johannesburg en matière d'accès à une eau salubre, d'assainissement et de logement, la communauté internationale doit se mobiliser en fournissant les ressources nécessaires, en renforçant les capacités, en transférant les technologies et en créant un environnement favorable.

Se référant au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2003/76), l'observateur du Maroc demande aux pays développés d'accroître leurs contributions pluriannuelles, notamment celles dont l'affectation n'est pas spécifiée, à la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains afin de permettre à ONU-Habitat de mieux planifier ses activités dans l'exercice de son mandat. Il se félicite des progrès qu'ONU-Habitat a réalisés, sous la direction de sa Directrice exécutive, dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire. À ce propos, il souhaiterait que le système de répartition des responsabilités devienne pleinement opérationnel et que les questions relatives aux établissements humains durables soient prises en compte dans les bilans communs de pays et dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

En conclusion, le Groupe des 77 et la Chine soutiennent et appellent les pays développés à soutenir le Programme pour l'habitat. À cette fin, ils présentent le projet de résolution E/2003/L.12 intitulé «Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat» et espèrent que celui-ci sera adopté par consensus.

M. SIMONETTI (Italie) s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion ou associés au sujet du point 13 a) de l'ordre du jour, salue le rapport du Comité des politiques du développement (E/2003/33). Il relève que dans leur rapport, les membres du Comité sont convenus que la notion de biens collectifs mondiaux pouvait être un instrument utile pour définir des stratégies de développement efficaces, rationnelles et équitables. Depuis deux ans, l'Union européenne propose que le Conseil examine cette question à sa session de fond en tenant compte aussi des résultats de la Conférence sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. L'observation du Comité est une contribution utile au débat en cours sur les biens collectifs mondiaux, en particulier compte tenu de la nécessité d'atteindre au plus tôt les objectifs internationaux de développement.

Le représentant de l'Italie estime que le Comité a formulé des conclusions et recommandations importantes concernant la liste des PMA. L'Union européenne ne cesse de prendre des mesures pour soutenir les efforts de développement de ces pays. Le fait qu'un pays réunisse les conditions requises pour sortir de la catégorie des PMA devrait être considéré comme la preuve que la pauvreté peut être vaincue et que des politiques de développement peuvent être couronnées de succès. Il faut toutefois veiller à ce que les pays concernés connaissent une transition sans heurt. Comme le Comité, l'Union européenne pense que la communauté internationale doit examiner cette question sans délai et avec la participation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la communauté des donateurs, des institutions de Bretton Woods et d'organisations régionales. Il ne faut pas attendre qu'un pays soit retiré de la liste des PMA pour se préoccuper des problèmes qu'il risque de connaître pendant la période de transition. C'est pourquoi l'Union européenne soutient la proposition du Comité de convoquer une réunion d'experts consacrée à cette question. Enfin, elle est favorable à la recommandation du Comité visant à inscrire le Timor oriental sur la liste des PMA et a donc décidé de se porter coauteur du projet de décision présenté à ce sujet par le représentant du Brésil.

M. SIV (États-Unis d'Amérique), s'exprimant au sujet du point 13 a) de l'ordre du jour, dit que la réalisation des objectifs internationaux de développement relève de la responsabilité commune des pays développés et des pays en développement. Tous les secteurs doivent travailler en partenariat en vue de mobiliser des ressources pour le développement, en particulier grâce au commerce et aux investissements nationaux et étrangers.

Les États-Unis ont fait du développement durable un objectif important de leur stratégie de sécurité nationale. Ils ont créé le compte du Millénaire, dont les ressources représentent une augmentation de 50 % de leur aide au développement. Ce compte contribuera à promouvoir le développement durable de pays bien gouvernés qui investissent dans les ressources humaines et favorisent la libre entreprise.

Le représentant des États-Unis se félicite de la réforme des méthodes de travail de la Commission du développement durable qui, espère-t-il, servira de modèle à la réforme du système des Nations Unies. Il est conscient que la nouvelle organisation biennale des travaux de la Commission a des incidences sur la composition de son bureau et se déclare prêt à examiner différentes solutions possibles pour assurer la continuité des activités en cours de cycle.

Les États-Unis sont fiers de prendre part à plus d'une vingtaine de partenariats entre gouvernements, entreprises et organisations de la société civile qui s'efforcent de promouvoir le développement durable sur le terrain. Ils contribueront ainsi à hauteur de 970 millions de dollars à une initiative visant à approvisionner les pauvres en eau salubre. D'autres partenariats se chargeront de protéger les forêts et la biodiversité en Afrique ou de promouvoir le développement durable dans les Caraïbes. Enfin, le représentant des États-Unis se félicite de la décision de la Commission d'examiner la question de l'eau au cours des deux années suivantes.

M. NEIL (Jamaïque) s'associe au discours prononcé par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant au rapport du Comité des politiques du développement (E/2003/33), il s'étonne que la question de l'eau n'ait pas été abordée dans l'analyse du développement rural. Il se félicite des travaux du Comité au sujet des biens collectifs mondiaux, question appelée à revêtir une importance de plus en plus grande dans le cadre de la mondialisation. Il souligne la nécessité de définir plus clairement les services et activités qui rentrent dans la catégorie des biens publics collectifs, de sensibiliser l'opinion publique internationale et en particulier les organismes des Nations Unies à cette question et de mettre au point des arrangements financiers garantissant que ces biens ne sont pas financés par l'APD.

S'agissant de la sortie de la catégorie des PMA, la délégation jamaïcaine estime qu'il est possible d'améliorer les critères utilisés, notamment dans le cas des petits États insulaires en développement. En effet, pour ces pays, l'indice de vulnérabilité joue un rôle prépondérant et devrait constituer un critère obligatoire. Le représentant de la Jamaïque appuie la proposition visant à reporter le retrait du Cap-Vert et des Maldives de la liste. Il juge nécessaire de mettre en place au préalable un mécanisme garantissant aux pays concernés une transition sans heurt.

M. NEBENZIA (Fédération de Russie) dit que la Commission du développement durable constitue un mécanisme important dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Johannesburg. Étant donné que ses travaux suivent un cycle de deux ans, il faudrait que les thèmes à examiner soient déterminés sur cette même base. La délégation russe considère qu'il faut renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau régional en venant en aide aux pays qui en ont besoin. Cela est particulièrement important dans le cas

de questions sectorielles comme l'énergie. Les travaux de la Commission seront d'autant plus efficaces que les différents organismes des Nations Unies chargés d'appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable coordonneront les leurs. C'est au Conseil qu'il appartient de veiller à une telle coordination. De l'avis de la délégation russe, il importe notamment de réaménager les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour tenir compte des nombreuses décisions dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi.

M. MANINI (Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition) dit que la spiruline est un moyen d'atteindre l'objectif d'un développement durable. En effet, la spiruline est une algue microscopique très riche en protéines qui non seulement accroît la sécurité alimentaire, mais présente aussi d'autres avantages. Elle consomme peu d'eau, absorbe le gaz carbonique et libère de l'oxygène, diminue la radioactivité et contribue de diverses manières à la lutte contre le VIH/sida. Il s'agit enfin d'un produit facilement commercialisable qui permet de faire face aux crises alimentaires.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine), s'exprimant au sujet du point 13 a) de l'ordre du jour, dit que son pays, qui participe activement aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, est attaché aux objectifs et aux principes des instruments multilatéraux visant à promouvoir une croissance économique stable, le progrès social et la protection de l'environnement. Conscient de la nécessité de concilier développement socioéconomique et protection de l'environnement, le Gouvernement ukrainien a adopté, en avril 2003, un programme en vue de mettre en œuvre au niveau national les décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement durable. L'Ukraine est pleinement favorable à une application accélérée des dispositions des conventions internationales, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement. Elle a récemment signé la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, adhéré à la Convention sur la lutte contre la désertification et au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et ratifié la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, sans oublier le processus de ratification du Protocole de Kyoto qui est en cours. À la cinquième Conférence ministérielle paneuropéenne qu'elle a accueillie, l'Ukraine a été l'artisan de la signature de trois protocoles à des conventions sur l'environnement et de

l'adoption de documents stratégiques dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Les pays en développement et les pays en transition ne pourront atteindre leurs objectifs de développement sans l'aide de la communauté internationale, en particulier sans la mise en place de mécanismes novateurs pour résoudre les problèmes d'endettement de ces pays. C'est pourquoi le Président de l'Ukraine a proposé à Johannesburg, proposition figurant dans le plan d'application du Sommet, des échanges entre dette et développement durable.

M. BOULGARIS (Observateur de la Suisse) se félicite de la réforme des méthodes de travail de la Commission du développement durable, qui permettra à cet organe de se concentrer à l'avenir pendant deux ans sur un thème central du développement durable. Il serait donc logique que le Bureau soit élu pour une période de deux ans afin d'assurer la continuité des travaux. Autre aspect important de la réforme: l'implication plus étroite des régions et l'ouverture aux ONG. Dans cet esprit, la Suisse souhaite que les ONG accréditées au Sommet mondial pour le développement durable puissent participer aux travaux de la Commission.

La Suisse a pris note avec satisfaction des décisions récentes du Conseil d'administration du PNUE, notamment l'adoption d'un programme de travail ambitieux sur les produits chimiques et les métaux lourds, ainsi que l'élaboration d'un cadre décennal de programmes visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables. Enfin, elle souhaite attirer l'attention sur le partenariat pour la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, au sein duquel l'UNITAR joue un rôle particulier. Elle invite toutes les parties intéressées à participer à cette initiative.

M. TAN Jian (Chine) évoque les difficultés particulières auxquelles sont confrontés actuellement les PMA dans leurs luttes contre la pauvreté. Si l'objectif reste pour ces pays le retrait de la liste des PMA, la communauté internationale doit agir en la matière avec prudence afin d'éviter qu'un pays ne soit radié prématurément de la liste, ce qui le condamnerait à y retomber tôt ou tard. Les critères appliqués reposent sur trois indices interdépendants mais l'indice de vulnérabilité est celui qui rend compte du niveau effectif de développement et de diversification de l'économie. La nécessité de ne pas contrecarrer l'effort de développement entrepris par le pays concerné et de lui ménager une période de transition harmonieuse: telle doit être la considération primordiale. Pour toutes ces raisons, la Chine est d'avis qu'il convient de surseoir au retrait des Maldives et du Cap-Vert de la liste des PMA.

M. OLAYA (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) expose la démarche globale, et donc soucieuse du long terme, dans laquelle s'inscrit l'action menée en direction des populations les plus exposées aux catastrophes, du fait même de leur pauvreté. La Fédération s'intéresse tout particulièrement aux vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement. Dans cette optique, elle participe activement aux préparatifs de la réunion internationale qui se tiendra en 2004 à Maurice pour faire le bilan de 10 ans d'application du Programme d'action de la Barbade et elle contribuera notamment aux réunions préparatoires régionales en août 2003.

Fortes de leur expérience de terrain et de leur collaboration avec les experts des questions environnementales, comme au Viet Nam par exemple, les sociétés nationales de la Croix-Rouge sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, auxquels elles peuvent faire comprendre la nécessité d'intégrer dans les plans de développement national des programmes communautaires de prévention des catastrophes. Enfin, la Fédération espère que la problématique spécifique des petits États insulaires en développement sera abordée lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

M. DA FONSECA (Observateur du Cap-Vert) fait observer que si son pays satisfait à deux des critères fixés par le Comité des politiques du développement pour le retrait de la liste des PMA, en revanche son indice de vulnérabilité économique – le troisième critère – reste très élevé. En effet, comme il ressort du profil de vulnérabilité établi par la CNUCED en 2003, l'économie du pays demeure très fortement tributaire de l'aide au développement et des envois de fonds des travailleurs émigrés. La croissance ne s'est pas encore traduite par les changements structurels nécessaires à un développement autonome et soutenu. Parmi les 128 pays en développement, le Cap-Vert est celui dont la production agricole est la plus instable. Il vaut d'ailleurs la peine de souligner que tous les pays susceptibles d'être retirés de la liste des PMA sont des petits États insulaires en développement. C'est ce que la CNUCED appelle le «paradoxe de l'insularité». Malgré leur prospérité relative, ces petits États sont en fait extrêmement vulnérables aux chocs exogènes.

Dans le cas du Cap-Vert, la sortie de la catégorie des PMA aurait des incidences négatives sur l'APD et les investissements étrangers directs, ce qui compromettrait inévitablement les efforts entrepris pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et le

Programme d'action de Bruxelles. Dans ces conditions, le Cap-Vert estime qu'une telle décision à son endroit serait prématurée et, afin d'éviter que les pays dans une situation analogue ne soient indûment pénalisés, il souhaite que l'on accorde un poids plus important à l'indice de vulnérabilité économique dans les critères de sortie.

M^{me} MORALES DE DUJE (El Salvador) souligne l'importance du facteur environnemental en Amérique centrale, zone à la fois riche d'une grande biodiversité et particulièrement exposée aux risques naturels. Les pouvoirs publics et la société civile commencent à se mobiliser à l'échelle de la région, dans le cadre de forums permanents, pour lutter contre le cercle vicieux pauvreté-dégradation de l'environnement. El Salvador, où les institutions de protection de l'environnement sont relativement récentes, s'attache actuellement à élaborer des réglementations en matière de substances et de déchets dangereux, ainsi que des normes relatives à la qualité de l'environnement. Plus d'une dizaine de conventions et protocoles ont été signés et ratifiés. Avec l'appui de la Banque mondiale, du Fonds pour l'environnement mondial et du Japon, on a commencé à mettre en place un système de facturation pour les services environnementaux.

Année internationale de l'eau douce, 2003 doit être l'occasion pour la communauté internationale de mener une réflexion approfondie sur la thématique de l'eau comme source du développement humain. La volonté de préserver l'environnement suppose également que l'on applique les décisions contenues dans le rapport du Conseil d'administration du PNUE et que l'on mette en place les partenariats intersectoriels nécessaires.

M. MOHAMED (Kenya) centre son intervention sur la question des établissements humains et s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. Comme les autres pays en développement, le Kenya est confronté au phénomène de la surpopulation urbaine, avec tous les problèmes qui en découlent sur les plans sanitaire et environnemental. Le Gouvernement kényen a mis en chantier, en collaboration avec le secteur privé, un vaste programme pour fournir des logements à un prix abordable aux ménages urbains à faible revenu. Encore faut-il qu'il dispose des ressources nécessaires pour le mener à bien.

Le Kenya se félicite de l'augmentation des contributions à ONU-Habitat ainsi que de l'appui apporté par les donateurs bilatéraux au programme «De l'eau pour les villes africaines» et à l'assainissement des bidonvilles urbains au Kenya. Toutefois, le déséquilibre croissant entre les contributions versées à des fins spéciales et les autres contributions ne facilite pas la planification d'ONU-Habitat. Il faudrait également éviter que cet organisme ne dépende d'un nombre trop restreint de donateurs. En conclusion, la délégation kényenne espère que la résolution sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat recueillera l'approbation de tous les membres du Conseil.

M. ONG (Observateur de Singapour) estime qu'avant de retirer un pays de la liste des PMA, il faut s'assurer qu'une telle décision ne risque pas de remettre en cause les progrès qu'il a accomplis. S'agissant des Maldives, le Comité des politiques du développement reconnaît dans son rapport que ce pays doit faire face à des difficultés et à des coûts particuliers et qu'un retrait de la liste pourrait le priver d'avantages internationaux importants. C'est là un élément dont il faut tenir compte.

M. SHIHAB (Observateur des Maldives) souligne les faiblesses dont souffre encore le système de critères d'évaluation régissant la sortie de la catégorie des PMA. Ces critères n'accordent pas un poids suffisant aux problèmes d'ordre structurel, leur application est trop mécanique et ne tient pas compte de la spécificité des petits États insulaires en développement. Le profil de vulnérabilité des Maldives établi par la CNUCED met en évidence un certain nombre de handicaps, d'où il ressort que si ce pays était retiré de la catégorie des PMA, la transition ne pourrait pas s'effectuer sans heurt, ce qui est pourtant l'un des impératifs formulés par le Comité des politiques du développement. Rappelant que la marge d'erreur dont disposent les microéconomies est très faible, les Maldives espèrent que l'ensemble de cette question sera réexaminé non seulement par un groupe d'experts mais aussi lors de la réunion internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra en 2004.

M^{me} NASCIBENE de DUMONT (Argentine) insiste sur l'importance d'un suivi plus intégré des questions définies comme prioritaires dans Action 21 et qui, en raison de leur interdépendance, relèvent de la compétence du PNUE aussi bien que d'ONU-Habitat: accès à l'eau, assainissement, établissements humains, lutte contre la pauvreté et modèles de production et de consommation durables, etc.

La délégation argentine se félicite de ce que le Forum des forêts a décidé, à sa troisième session, de créer trois groupes spéciaux d'experts pour l'appuyer dans ses travaux. Elle remarque par ailleurs avec préoccupation que peu de pays en développement participent aux travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Il serait souhaitable d'élargir la représentation géographique de ce comité, d'autant que différents instruments internationaux ont repris ses recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Il faut espérer que les pays appliqueront dans les meilleurs délais le Système général harmonisé de façon qu'il soit opérationnel en 2008, comme spécifié dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Dans cette perspective, il serait utile de créer un fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation d'experts de pays en développement aux travaux du Comité.

M. SEIFU (Éthiopie), notant avec préoccupation que le nombre des pays figurant sur la liste des PMA a doublé au cours des trente années écoulées, fait valoir la nécessité de l'adoption d'une stratégie radicalement différente pour sortir ces pays de la marginalisation. La délégation éthiopienne encourage le Comité des politiques du développement à poursuivre l'amélioration des critères d'identification des PMA. Tout en appuyant sa recommandation tendant à inscrire le Timor oriental sur la liste, elle souhaite en revanche que le Cap-Vert et les Maldives, compte tenu de leurs faiblesses structurelles qui les rendent vulnérables aux chocs extérieurs, conservent leur statut de PMA jusqu'à ce que les conditions propices à un développement durable de ces pays soient mises en place et que des mesures permettant d'assurer une transition sans heurt soient adoptées.

M. DORJI (Bhoutan) appuie sans réserve les demandes faites par les Maldives et par le Cap-Vert tendant à reporter leur radiation de la liste des PMA. Les Maldives, en effet, comme le Comité l'a reconnu, font face à des difficultés et à des coûts particuliers, car il s'agit d'un pays insulaire à la fois petit et très dispersé qu'un retrait de la liste pourrait priver d'avantages internationaux importants. Elles auraient besoin de mesures qui leur permettent de connaître une transition sans heurt. Quant au Cap-Vert, c'est un des pays en développement les plus vulnérables sur le plan économique qui n'a pas encore effectué les changements structurels qui lui garantiraient un développement durable.

M. ACHARYA (Népal), faisant valoir les mêmes arguments que la délégation bhoutanaise, remarque que le Comité des politiques du développement n'est lui-même pas très catégorique dans ses recommandations. Le Cap-Vert et les Maldives méritent une attention et un traitement particuliers tant que des mesures plus concrètes n'auront pas été adoptées pour assurer une transition sans heurt et l'irréversibilité du processus de développement.

M. CHAUDRY (Pakistan) souscrit aux déclarations faites par la délégation marocaine au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur tous les points à l'examen et appuie pleinement les demandes du Cap-Vert et des Maldives.

M. ABOUTAHIR (Observateur du Maroc) annonce que les pays du Groupe des 77 et de la Chine se portent coauteurs du projet de décision E/2003/L.29 relatif à l'inscription du Timor oriental sur la liste des PMA.

- c) STATISTIQUE (E/2003/24; E/2003/83);
- g) ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT (E/2003/44; E/2003/L.17);
- j) ASSISTANCE AUX ÉTATS TIERS TOUCHÉS PAR L'APPLICATION DE SANCTIONS (A/57/165 et Add.1; E/2003/63);
- k) CARTOGRAPHIE (E/2003/4);

M. SKURATOVSKYI (Ukraine), s'exprimant au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, dit que comme l'a fait observer le Comité d'experts de l'administration publique dans son rapport (E/2003/44), le système de gouvernance et d'administration publique revêt une importance primordiale dans la promotion du développement durable. Elle souligne la nécessité de revitaliser l'administration publique pour aider les États à jouer leur rôle fondamental dans le suivi intégré des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. D'où la nécessité de veiller à ce que l'administration publique demeure un sujet de préoccupation privilégié parmi les activités que les organismes des Nations Unies mènent en faveur du développement. La délégation ukrainienne se félicite des progrès réalisés dans la réforme générale de l'ONU et notamment des activités de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, mais souligne la nécessité de renforcer les capacités du Secrétariat afin de lui permettre d'apporter l'assistance technique nécessaire aux pays

bénéficiaires, en particulier aux pays en transition. Le Gouvernement ukrainien met en œuvre des réformes pour créer une administration publique efficace, transparente et responsable qui contribue à l'instauration d'une société démocratique. Il est pleinement conscient du rôle crucial que les TIC jouent dans l'amélioration des pratiques administratives internes, dans l'échange d'informations et dans les relations avec les citoyens. Afin de sensibiliser l'opinion publique au rôle de l'État et à la contribution du service public au développement, le Président de l'Ukraine a déclaré le 23 juin journée du service public.

Au sujet du point 13 j) de l'ordre du jour, le représentant de l'Ukraine dit que son pays a été gravement touché par les sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie. Il considère que le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (A/57/165) marque une étape importante dans la mise en œuvre des dispositions des Articles 40 et 50 de la Charte. Il est essentiel d'atténuer autant que faire se peut les effets des sanctions du Conseil de Sécurité sur les pays tiers et d'accroître l'aide de la communauté internationale à ces pays. La délégation ukrainienne espère que des lignes directrices pourront bientôt être élaborées dans ce domaine.

M. ABOUTAHIR (Observateur du Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, félicite la Commission de statistique pour son travail dans le domaine de l'élaboration d'indicateurs pour le suivi de l'application des textes issus des conférences, en particulier d'indicateurs relatifs aux moyens d'application, et juge capital de renforcer la capacité des pays en développement à participer à cette élaboration. Il constate notamment avec satisfaction que la Commission a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux indicateurs du suivi de la réalisation de l'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire et recommande que les pays développés établissent des rapports nationaux sur les progrès réalisés dans l'exécution de leurs engagements. De tels rapports contribueront à stimuler dans les pays développés le débat public sur le développement et à créer les liens nécessaires entre les priorités nationales et les objectifs convenus au plan international. Le Groupe des 77 et la Chine ont pris note des décisions et des recommandations de la Commission de statistique et sont disposés à approuver le projet de décision présenté au chapitre premier de son rapport (E/2003/83).

M. BENMELLOUK (Observateur du Maroc) présente, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution E/2003/L.17 intitulé «Administration publique et

développement». Aux termes de ce projet de résolution, le Conseil, après avoir rappelé que l'efficacité, le sens des responsabilités, l'efficacité et la transparence dans l'administration publique ont un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement, déciderait que le Comité d'experts de l'administration publique se réunira chaque année, plutôt que tous les deux ans, pendant une semaine, et qu'il contribuera au suivi intégré et coordonné des grands sommets et conférences, et il approuverait l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité. La délégation marocaine espère que le projet présenté fera l'objet d'un consensus.

M^{me} ESTEÑEZ (Cuba) souscrit sans réserve aux différentes déclarations faites par la délégation marocaine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation cubaine prend note avec satisfaction du rapport complet de la Commission de statistique (E/2003/83) et souligne notamment l'importance qu'elle attache à la consultation des organismes nationaux de statistique lors de la mise au point des indicateurs, au renforcement des capacités statistiques nationales et à l'élaboration par les pays développés de rapports nationaux sur les progrès réalisés dans l'exécution de leurs engagements. La délégation cubaine prend note d'autre part du rapport du Comité d'experts de l'administration publique (E/2003/44) et fait observer que les recommandations du Comité, si elles sont approuvées, devront être appliquées par les pays développés comme par les pays en développement et que la réunion annuelle du Comité devra être financée conformément aux dispositions des résolutions pertinentes. S'agissant des recommandations 16 et 17 du Comité, elle déclare que la tâche consistant à élaborer des indicateurs relatifs au secteur public incombe exclusivement à la Commission de statistique et que le fait d'en charger, comme il est proposé, le Groupe de travail sur les données de base, ferait double emploi.

La délégation cubaine souscrit aux recommandations du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (E/2003/76) et appuie en particulier la demande adressée aux gouvernements qui sont priés d'accroître la part de leur contribution non affectée à des fins spécifiées. Tout en appuyant également les recommandations de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/2003/4), elle s'inquiète de voir que l'application de ces recommandations semblerait dépendre de la disponibilité des ressources. Enfin, elle souligne la nécessité d'assurer financièrement la participation des pays en développement insulaires aux préparatifs et au déroulement de la Conférence chargée d'examiner l'application du Programme

d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui aura lieu à Maurice en 2004.

M^{me} HUA (Chine) souscrit pleinement à la déclaration de la délégation marocaine. Sur la question des statistiques, la délégation chinoise considère que l'élaboration d'indicateurs relatifs au développement doit associer les pays en développement dans le cadre d'un partenariat mondial. Les pays développés doivent aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en la matière et doivent présenter des rapports sur les mesures qu'ils prennent pour créer des conditions favorables à la réalisation des objectifs du Millénaire.

La PRÉSIDENTE invite le représentant du Brésil à présenter le projet de décision E/2003/L.29.

M. MEYER (Brésil) déclare qu'aux termes de ce projet de décision, qui est présenté par les pays lusophones du Conseil (le Brésil, le Mozambique et le Portugal) et coparrainé par la Belgique, l'Australie, l'Italie au nom de l'Union européenne et le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Conseil déciderait d'inscrire le Timor oriental sur la liste des pays les moins avancés, conformément à la recommandation du Comité des politiques du développement. L'idée est de dissocier la question du Timor oriental, qui fait l'unanimité, de celle des pays qui font l'objet de recommandations controversées du Comité.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (*suite*)

- h) GROUPE CONSULTATIF SPÉCIAL POUR LES PAYS AFRICAINS QUI SORTENT D'UN CONFLIT (*suite*) (E/2003/L.34/Rev.1)

La PRÉSIDENTE dit que, en l'absence d'objection, elle considèrera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution E/2003/L.34/Rev.1 soumis par son président et intitulé «Groupe consultatif spécial pour le Burundi».

Le projet de résolution publié sous la cote E/2003/L.34/Rev.1 est adopté.

La séance est levée à 18 heures.
